

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00272 Numéro SIREN : 419 830 732 Nom ou dénomination : SARL BASSET

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2018 sous le numéro de dépôt 3794

N° 11084* 19

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/17	et clos le	31/12/17	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL BASSET 4 Rue des Herbues 10110 POLISOT		4 RUE DES HERBUES 10110 POLISOT	
SIRET 4 1 9 8 3 0 7 3 2 0 0 0 2 2		Mél : comptabilite@basbaset.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
98 B 272 (2018 B 3794)		- 7 SEP. 2018	
REGIME FISCAL DES GROUPES		TRIBUNAL DE COMMERCE DE TROYES (AUBE)	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires.			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Mécanique Agricole Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	152 172	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		
		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
CABINET DUCHARME 10 Grande Rue 10340 ARRELLES Tél : 0325298798			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA		Date : 15/05/18 Lieu : POLISOT	
Tél :		Qualité et nom du signataire : GERANT M BASSET JEAN-MICHEL	
		Signature	

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICSCOPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Gérant

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
BASSET CROCHET Fabienne 10 les résidences de la chapelle 10250 NEUVILLE-SUR-SEINE ASSOCIEE	397	2017	34 185				
BASSET Jean - Michel 10 les résidences de la chapelle 10250 NEUVILLE-SUR-SEINE GERANT	397	2017	102 582				

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 Rue des Herbues 10110 POLISOT Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 41983073200022 Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	21 839
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	103 385
	Constructions	AP	AQ	260 334
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	50 628
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	251 253
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	74 204
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	761 643
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	-255 235
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	1 885 122
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	295 692
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 315 654
	Autres créances (3)	BZ	CA	125 323
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	163 613
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	37 107
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 942 879
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	4 704 523
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL BASSET

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	28 222
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	1 176 001
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	138 738
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 942 961
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	692 657
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	20 738
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	269 200
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 517 606
	Dettes fiscales et sociales	DY	186 128
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	74 588
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	645
	TOTAL (IV)	EC	2 761 562
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 704 523
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	2 268 247
		EH	374 502

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	7 862 948	FB	7 006	FC	7 869 954	
	Production vendue {	biens *	FD	4 444	FE		FF	4 444	
		services *	FG	731 270	FH	366	FI	731 635	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	8 598 661	FK	7 371	FL	8 606 033	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	6 108	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	276 073	
	Autres Produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 888 214	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	6 362 355	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	-108 399	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	32 514	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	-1 802	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	642 969	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	62 544	
	Salaires et traitements *						FY	1 013 322	
	Charges sociales (10)						FZ	292 986	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	137 581	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	259 884
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	747	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 694 701	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	193 512	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	174	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	174	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	21 023	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	21 023	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-20 849		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	172 663		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise SARL BASSETNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	18
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	35 582
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	35 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 595
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	20 221
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 253
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	23 069
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	12 531
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	46 457
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 923 987
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 785 250
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	138 738
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	123 627
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	18 864
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
VIRT rep.gl 31/12/17		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VIRT erreur cpte fact harand répa dommage gazon		887	
VIRT rep.gl 31/12/17		230	
Cession 21820100-3-BMW 535dxdrive 313		477	
Cession 21351000-33-fourniture et pose		18 790	
		1 431	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise										SARL BASSET										Néant ☐ *										
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations																				
						1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste												
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				CZ					D8					D9											
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				KD	26 839				KE					KF											
CORPORELLES	Terrains								KG	248 654				KH					KI											
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]						KJ	19 513				KK					KL										
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]						KM					KN					KO										
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2]						KP	443 941				KQ					KR	63 850									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]						KS	309 179				KT					KU	25 136									
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	181 845				KW					KX	27 333									
		Matériel de transport *								KY	442 352				KZ					LA	147 598									
	Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	35 736				LC					LD	17 163										
	Emballages récupérables et divers *								LE					LF					LG											
	Immobilisations corporelles en cours								LH	2 500				LI					LJ											
	Avances et acomptes								LK					LL					LM											
	TOTAL III								LN	1 683 719				LO					LP	281 080										
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G					8M					8T											
	Autres participations								8U	74 189				8V					8W	15										
	Autres titres immobilisés								1P					1R					1S											
	Prêts et autres immobilisations financières								1T					1U					1V											
	TOTAL IV								LQ	74 189				LR					LS	15										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)																ØG	1 784 747				ØH					ØJ	281 095			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence																
						par virements de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				3				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4												
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				IN					CØ					DØ					D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				IO					LV					LW	26 839				IX						
CORPORELLES	Terrains								IP					LX					LY	248 654				LZ						
	Constructions	Sur sol propre								IQ					MA					MB	19 513				MC					
		Sur sol d'autrui								IR					MD					ME					MF					
		Inst. gales, agencés et am. des constructions								IS					MG	8 472				MH	499 319				MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT					MJ	8 707				MK	325 607				ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers								IU					MM	11 991				MN	197 187				MO					
		Matériel de transport								IV					MP	69 275				MQ	520 676				MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW					MS	2 918				MT	49 981				MU					
		Emballages récupérables et divers *								IX					MV					MW					MX					
	Immobilisations corporelles en cours				2 500				MY					MZ					NA					NB						
Avances et acomptes								NC					ND					NE					NF							
TOTAL III				2 500				IY					NG	101 363				NH	1 860 936				NI							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ					ØU					M7					ØW						
	Autres participations								IØ					ØX					ØY	74 204				ØZ						
	Autres titres immobilisés								1I					2B					2C					2D						
	Prêts et autres immobilisations financières								1J					2E					2F					2G						
	TOTAL IV								1J					NJ					NK	74 204				2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								2 500								ØK	101 363				ØL	1 961 979				ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL BASSETNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise SARL BASSET										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	932	PF	4 068	PG		PH	5 000		
Terrains		PI	128 916	PJ	16 352	PK		PL	145 268		
Constructions	Sur sol propre	PM	9 419	PN	876	PO		PQ	10 294		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	223 873	PW	31 372	PX	7 041	PY	248 203		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	255 853	QA	27 833	QB	8 707	QC	274 980		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	139 551	QE	9 434	QF	11 991	QG	136 994		
	Matériel de transport	QH	361 704	QI	42 626	QJ	50 485	QK	353 845		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 398	QM	6 272	QN	2 918	QO	25 752		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	1 141 713	QV	134 765	QW	81 142	QX	1 195 336		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	1 142 645	ØP	138 833	ØQ	81 142	ØR	1 200 336		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL BASSET

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	256 461	6P	259 884
	Sur comptes clients	6T	2 088	6U	747
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	
	TOTAL III	7B	258 549	TY	257 209
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	258 549	UB	257 209
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	259 884	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : SARL BASSET										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	1 603		1 603						
	Autres créances clients			UX	1 315 392		1 315 392						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	50		50						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	79 973		79 973						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 468		9 468						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	35 832		35 832						
	Charges constatées d'avance			VS	37 107		37 107						
TOTAUX			VT	1 479 424	VU	1 479 424	VV						
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	300 000		300 000							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	392 657		168 543		221 639		2 475			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 517 606		1 517 606							
Personnel et comptes rattachés			8C	66 831		66 831							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	63 382		63 382							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	55 915		55 915							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	20 738		20 738							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	74 588		74 588							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L	645		645							
TOTAUX			VY	2 492 362	VZ	2 268 247		221 639		2 475			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	188 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	92 297	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/17			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	11 993		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG	2 085		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	887	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
TOTAL I										
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
		- imposées au taux de 0 %								
		- imposées au taux de 19 %								
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
		- imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	803	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		152 172				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		152 172				

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise		SARL BASSET		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	65 801
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	YO
				↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise SARL BASSET										Néant ☐ *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB	9 698								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	193 959			ZD	184 261								
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE									
						ZF									
	TOTAL I	ØF	193 959			TOTAL II	ZH	193 959							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR	1 638 064					
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	61 895					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	34 569			XQ	49 011					
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	3 890					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	27 206					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES				ST	500 967					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	642 969					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	26 925					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS				9Z	35 619					
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	62 544					
T. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	1 721 188					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 398 148					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *								ØB	897 191					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%				
	- Numéro de centre agréé *				XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					
										Si oui cocher 1 sinon 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA					Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
										Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD					Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
										Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH					N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SARL BASSETNéant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	VOIR ANNEXE	101 363	81 142		20 221
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1	35 582	15 361	15 361			
	2		VOIR ANNEXE				
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		15 361				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET			Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☒ *		
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)									
Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
Plus-values réalisées au cours de l'exercice			Imposition répartie						
			sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
			sur 10 ans						
			sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)						
			TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs			Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
			sur 3 ans au titre de		N-1				
					N-2				
			Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :		N-1				
					N-2				
					N-3				
					N-4				
					N-5				
					N-6				
					N-7				
					N-8				
					N-9				
TOTAL 2									
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.									
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
TOTAL									

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10182*23

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL BASSET</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 606 033	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	12 549	
TOTAL 1	OX	8 618 582	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	6 108	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	6 108	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	6 394 869	
Variation négative des stocks	OQ	-110 201	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	470 330	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	6 823	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	747	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	6 762 569	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 862 121	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 862 121	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	
Période de référence	GY	EY	
Date de cessation	HR		
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	YP	27	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			



(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311217

N° SIRET

41983073200022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL BASSET

ADRESSE (voie)

4 Rue des Herbues

CODE POSTAL

10110

VILLE

POLISOT

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

794

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

CROCHET

Prénom(s)

Fabienne

Nom marital

BASSET

% de détention

50.0000

Nb de parts ou actions

397.00

Naissance : Date

21/09/1971

N° Département

60

Commune

ST HILAIRE DU HARCOUET

Pays

France

Adresse :

N°

10

Voie

les résidences de la chapelle

Code Postal

10250

Commune

NEUVILLE-SUR-SEINE

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

BASSET

Prénom(s)

Jean - Michel

Nom marital

% de détention

50.0000

Nb de parts ou actions

397.00

Naissance : Date

06/01/1970

N° Département

89

Commune

TONNERRE

Pays

France

Adresse :

N°

10

Voie

les résidences de la chapelle

Code Postal

10250

Commune

NEUVILLE-SUR-SEINE

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311217

N° SIRET : 41983073200022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BASSET

ADRESSE (voie) 4 Rue des Herbues

CODE POSTAL 10110

VILLE POLISOT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SARL BASSET

Adresse 4 Rue des Herbues

10110 POLISOT

du 01/01/17

au 31/12/17

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	THOUREY CYRIL REPRESENTANT				17 RUE DES VIGNES DU CHATEAU 10130 SAINT PHAL			
2	THOREY JEROME RESPONSABLE TECHNICIEN				CHEMIN DE LA CHAUSSEPIERRE 10260 RUMILLY LES VAUDES			
3	DORANGE THIERRY CHEF D'ATELIER				11 RUE DU BOISLESSUS 10210 VANLAY			
4	FRAGNIERE FRANTZ RESPONSABLE TECHNICIEN				8 RUE DE LA COURONNE 10110 BOURGUIGNON			
5	FAVIN JEAN PIERRE REPRESENTANT				7 RUE CHAMP BERTIN 10320 VILLERY			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	
1	58 810			58 810				58 810
2	45 614			45 614				45 614
3	49 018			49 018				49 018
4	46 201			46 201				46 201
5	49 602			49 602				49 602
6								
7								
8								
9								
10								
**	249 245			249 245				249 245

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par
bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses

Bénéfices imposables 2

- de l'exercice 2017 (total col. 9 + total col. 10) 10

249 245

- de l'exercice 2017 10

152 172

- de l'exercice précédent 10

251 377

- de l'exercice précédent 10

247 599

Nom et qualité du signataire
M BASSET JEAN-MICHEL
GERANTA POLISOT
Signature,

, le 15/05/18

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SARL BASSET
Numéro de siret 41983073200022

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	21 816	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21351000-11- 1/2 CLOTURE COTE	277	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21811000-38-fournitures arrosa	762	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21831000-23-kyocera fs-5400-dn	132	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21831000-24-copieur couleur A3	82	
VIRT rep.gl 31/12/17		18
VIRT avoir Blancolor Avoir S/sol salle réunion		1 582
VIRT rep.gl 31/12/17		34 000
Total	23 068	35 600

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
MOINS VALUE SUR TITRES		54
FRAIS REPRISE BMW		1 000
TOTAL		1 054

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		267
CICE		47 898
Déduction exceptionnelle investissement (immobilisations)		803
MOINS VALUE SUR TITRE 2017		341
TOTAL		49 309

Désignation de l'entreprise SARL BASSET
Numéro de siret 41983073200022

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Montant
VIRt fap 31/12/2017 solde cvae 2017	3 469
Total des produits à recevoir	3 469

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt PRET 2260136 - N° 2260136	19
OD Clôture Emprunt PRET BPALC 05856044 - N° 05856	20
OD Clôture Emprunt emp.bpalc - N° 5821456	46
OD Clôture Emprunt emp bplc 2 voitures DS4 - N° 5	16
OD Clôture Emprunt PRET 05884380 - N° 05884380	17
OD Clôture Emprunt prêt entreprise bplc 03017554	7
OD Clôture Emprunt PRET 05885007 RENOVATION REPAR	3
everlog 12/17	819
FNP 31/12/2017 bip&go 12/17	157
FNP 31/12/2017 la poste	863
FNP 31/12/2017 scar	852
FNP 31/12/2017 crodip	620
FNP 31/12/2017 arts et forges	767
FNP 31/12/2017 alo	3 961
FNP 31/12/2017 dkv	2
FNP 31/12/2017 microtonnerre portable	834
FNP 31/12/2017 agco	5 472
FNP 31/12/2017 prat	342
FNP 31/12/2017 microtonnerre	3 924
FNP 31/12/2017 microtonnerre	378
FNP 31/12/2017 engie gaz polisot	269
Provision cp 31/12/2017	65 801
VIRt fap 31/12/2017 charges soc.prov cp	74 088
Total des charges à payer	159 278

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
VIRt cca 31/12/17 alpix			871		
VIRt cca 31/12/17 avem			101		
VIRt cca 31/12/17 ints billet cacb 300000			735		
VIRt cca 31/12/17 everlog maint 3/17 2/18			625		
VIRt cca 31/12/17 agriaffaire			557		
VIRt cca 31/12/17 la france agricole			461		
VIRt cca 31/12/17 tracteurretro			30		
VIRt cca 31/12/17 clct			329		
VIRt cca 31/12/17 editions legislatives			69		
VIRt cca 31/12/17 cofintex 01/2018	01/01/2018	31/01/2018	378		
VIRt cca 31/12/17 finamur			21 645		
VIRt cca 31/12/17 finamur			8 232		
VIRt cca 31/12/17 franfinance			310		
VIRt cca 31/12/17 pouey			328		
VIRt cca 31/12/17 crodip			650		
VIRt cca 31/12/17 securex			79		
VIRt cca 31/12/17 bip&go			17		
VIRt cca 31/12/17 web3design			77		
VIRt cca 31/12/17 cca 31/12/17			1 613		
Total des charges constatées d'avance			37 107		

Désignation de l'entreprise SARL BASSET
Numéro de siret 41983073200022

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
d'av			645		
Total des produits constatés d'avance			645		

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle*
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
DALLE HANGAR	1 829		1 829		
ELECTRICITE ATELIER&HAN	1 524		1 524		
INST. FOURN. ELECT. ATE	610		610		
1/2 CLOTURE COTE SOUFFLET	2 926		2 926		
fourniture et pose sol pvc salle réunio	1 582		151		1 431
CRIC HYDRO PNEUMATIC OC	305		305		
PR REPARATION SECATEUR	1 021		1 021		
INSTALLATION EXTINCTEUR	2 586		2 586		
CONSOLE DE PROGRAMMATION	690		690		
station climat	3 000		3 000		
Ventilateur AQA + volet cabine peint	1 105		1 105		
INST. TELEPHONIQUE	3 147		3 147		
systeme surveillance camera channes	3 000		3 000		
INST. TELEPHONIQUE INTEGRAL	4 827		4 827		
fournitures arrosage pelouse	1 018		1 018		
BMW 535dxdrive 313 ch DA-166-FC	69 275		50 485		18 790
PORTABLE MSI 17"	828		828		
kyocera fs-5400-dn photocopieur lase	1 190		1 190		
copieur couleur A3-A4	900		900		
Total	101 363		81 142		20 221

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Nature des éléments cédés	Valeur résiduelle (6)	Prix de vente* (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 16,5 %
					16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
DALLE HANGAR								
ELECTRICITE ATELI								
INST. FOURN. ELECT								
1/2 CLOTURE COTE S								
fourniture et pose sol p	1 431	1 582	151	151				
CRIC HYDRO PNEU								
PR REPARATION SE								
INSTALLATION EXTI								
CONSOLE DE PROG								
station climat								
Ventilateur AQA + vole								
INST. TELEPHONIQUE								
systeme surveillance ca								
INST. TELEPHONIQUE								
fournitures arrosage pel								
BMW 535dxdrive 313 c	18 790	34 000	15 210	15 210				
PORTABLE MSI 17"								
kyocera fs-5400-dn pho								
copieur couleur A3-A4								
Total	20 221	35 582	15 361	15 361				

SIE TROYES

BP 771 17 BD DU 1ER RAM

10026

TROYES CEDEX

SUIVI DES OPTIONS

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

Les nouvelles règles comptables applicables en matière de définition, de valorisation et de dépréciation des actifs s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 (CRC, règlements 2002-10 et 2004-6).

Par la présente, je vous informe que je formule les options suivantes

- * Application de la mesure simplifiée de reclassement des valeurs nettes comptables selon la méthode prospective.
- * Option pour le maintien de l'amortissement sur les durées d'usages fiscaux pour les biens non décomposables.
- * Option pour l'incorporation des coûts d'emprunts à la valeur d'inscription des actifs, méthode retenue : comptabilisation en charges.
- * Option pour l'incorporation au coût d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs (incorporels ou corporels), méthode retenue : comptabilisation en charges.
- * Option pour l'incorporation au coût d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers : entité non concernée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments distingués.

THÉORIE DU BILAN

Conformément à la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015, article 105, j'opte pour le rattachement à la déclaration des revenus professionnels pour les revenus de mes actifs non affectés à mon activité professionnelle mais inscrits au bilan de cette activité. Les produits concernés sont inférieurs aux limites de 5 % et 10 % prévues à l'article 155 du CGI.

A POLISOT
Le 15/05/2018

Déduction exceptionnelle de 40 % en faveur de l'investissement - Immobilisations

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Immobilisations			Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement					
N° de compte N° d'ordre - Subd.	Libellé Dt. cession	Val. d'origine Dt. acquisit.	Durée Dt. d'amort.	Mt d'origine (40 %)	Mt antérieur	Mt DEI début	Mt de l'exercice	Mt fin de l'exercice
21540000 1097	appareil à tarauder REV CM2	701 30/11/15	5.00 01/11/15	280	65	215	56	159
21541000 53	autolaveuse karcher	4 437 24/12/15	5.00 01/12/15	1 775	385	1 390	355	1 035
21540000 1098	compresseur 5080	2 254 12/02/16	5.00 01/02/16	902	165	737	180	556
21540000 1099	coffret debimetre 10-200l/min 42	1 041 02/05/16	5.00 01/05/16	416	56	361	83	277
21541000 60	Outil diagnostic Mot.	829 31/01/17	5.00 01/01/17	332		332	66	265
21541000 61	Outil de diagnostic moteur AGC	774 30/01/17	5.00 01/01/17	310		310	62	248

Total des immobilisations à la DEI

Total des immobilisations hors cession à la DEI

4 014	671	3 343	803	2 540
4 014	671	3 343	803	2 540

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

(Article 244 *quater* G du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

Dénomination de l'entreprise	SARL BASSET	N° SIREN : 419830732
------------------------------	-------------	----------------------

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.

I - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES¹

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ²		
Nombre d'apprentis (1)	Nombre de mois de présence (2)	Total (col 1 x col 2) (3)
	1 mois	
1	2 mois	2
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis (total colonne 3/12)		1 0.17

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés ³ depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois en présence dans l'année ⁴		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré (4)	Nombre de mois de présence (5)	Total (col 4 x col 5) (6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique (total de la colonne 6/12)		2

II - DÉPENSES DE PERSONNEL AFFÉRENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	1 948
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	12
Subventions publiques	5	
Total (ligne 3 + 4 - 5)	6	1 960

¹ Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé.

² Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

³ Relève de cette catégorie : l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (articles L5213-2 du code du travail), l'apprenti employé par une entreprise portant le label "entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L130-1 du code du service national.

⁴ Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

III - DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	267
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant ligne 6)	9	267
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées (servir le tableau cadre IV.A)	10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9 + 10)	11	267

IV - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES

A - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		12

B - CADRE À SERVIR PAR LES ASSOCIÉS QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS ⁵

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		13

V - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n°2069-RCI-SD et de la déclaration n°2042 C-PRO.
Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n°2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n°2572-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

5

Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 11.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 *quater* C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SARL BASSET	419830732

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	684 261
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 7 %</i>)	2	47 898
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 3a x 7%</i>) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4	47 898
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9%</i>) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 7a x 9%</i>) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10	47 898
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	47 898
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	47 898
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	47 898

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	46 724
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	1 174

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou Année : 2017

Dénomination de l'entreprise : SARL BASSET										Néant ☐			
SIREN de l'entreprise		4	1	9	8	3	0	7	3	2	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés											Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)													
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)													
CRÉANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat													
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total $[\text{ligne 1} \times 7\%]^2 + [\text{ligne 2} \times 9\%]^2 + [(\text{ligne 3} \times 7\%)^2 + [\text{ligne 4} \times 9\%]] \times 10/90 + \text{ligne 5}$)											47 898		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											1	684 261	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											2		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.											3		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.											4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés											5		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7% et de 9% pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	267
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTES

- A compter du 1er janvier 2018, le formulaire n°2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

- Le taux du CICE passe de 6% à 7% pour les rémunérations versées en 2017 (article 244 *quater* C du CGI). Le taux reste à 9% pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'Etat :

- case "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré dans les DOM prévu à l'article 244 *quater* C du CGI);

- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 *quater* B du CGI);

- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater* W du CGI)

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL	O		
LOCATIONS		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NS	
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ÉTAT DES STOCKS	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE		NS	
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 4 704 522.71 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 138 737.54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/05/2018.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une vérification de la comptabilité par l'administration fiscale a débuté en 2017 donnant lieu à une proposition de rectification de 233247€. La SARL BASSET la contestant, aucune provision comptable n'a été constatée au 31/12/2017 d'autant plus qu'un dégrèvement de 124 629€ a déjà été accordé en 2018 et que la commission départementale des Impôts a été saisie.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau	1 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

- les stocks de machine sont évalués au coût d'acquisition
- les stocks de pièces sont évalués au coût moyen unitaire pondéré

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

SUIVI DES OPTIONS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

MODALITE D'APPLICATION

Pour l'application des règlements, l'entreprise a choisi :

la méthode prospective

SUIVI DES OPTIONS	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
Frais de constitution, de transformation et de premier établissement		
Entité non concernée	☒	☒
Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport		
Entité non concernée	☒	☒
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont comptabilisés en charges.	☒	☒
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières		
Entité non concernée	☒	☒
Traitement comptable des coûts de développement		
Entité non concernée	☒	☒
Traitement des charges financières		
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations et stocks, et sont comptabilisés en charges.	☒	☒
Amortissement des biens non décomposables		
Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.	☒	☒
Amortissement des biens décomposables		
Aucune immobilisation n'est concernée.	☒	☒
Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions		
Entité non concernée	☒	☒

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	26 839		
CORPORELLES	Terrains		248 654		
	Constructions	Sur sol propre	19 513		
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	443 941		63 850
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		309 179		25 136
		Instal. gén., agencts & aménagts divers	181 845		27 333
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	442 352		147 598
		Matériel de bureau & info., mobilier	35 736		17 163
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		2 500		
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	1 683 719		281 080
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		74 189		15
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	74 189		15
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 784 747		281 095

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			26 839	
CORPORELLES	Terrains				248 654	
	Constructions	Sur sol propre			19 513	
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons		8 472	499 319	
	Inst.tech., mat. outillage indus.			8 707	325 607	
		Ins. gal. agen. amé. div.		11 991	197 187	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		69 275	520 676	
		Mat.bureau, info., mob.		2 918	49 981	
		Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours		2 500			
	Avances et acomptes					
		TOTAL III	2 500	101 363	1 860 936	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				74 204	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV			74 204	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			2 500	101 363	1 961 979	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		932	4 068		5 000
Terrains		128 916	16 352		145 268
Constructions	Sur sol propre	9 419	876		10 294
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.	223 873	31 372	7 041	248 203
Inst. techniques matériel et outil. industriels		255 853	27 833	8 707	274 980
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	139 551	9 434	11 991	136 994
	Matériel de transport	361 704	42 626	50 485	353 845
	Mat. bureau et informatique, mob.	22 398	6 272	2 918	25 752
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		1 141 713	134 765	81 142	1 195 336
TOTAL GENERAL		1 142 645	138 833	81 142	1 200 336

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Constr. Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. incorp. Inst. gales, agenc. am divers							
Immo. incorp. Mat. transport							
Immo. incorp. Mat. bureau mobilier							
Immo. incorp. Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks	256 461	259 884	256 461	259 884
Créances	2 088		747	1 341
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	258 549	259 884	257 209	261 225

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
TOTAL II					
Provisions pour dépréciation	- incorporelles				
	- corporelles				
	/ immobilisations - Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	256 461	259 884	256 461	259 884
	Sur comptes clients	2 088		747	1 340
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		258 549	259 884	257 209	261 225
TOTAL GENERAL (I + II + III)		258 549	259 884	257 209	261 225
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		259 884	257 209	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

CRÉDIT-BAIL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions	1 950 000	558 792	79 156	1 312 052
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	1 950 000	558 792	79 156	1 312 052

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions	901 726	123 627	1 025 353
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL	901 726	123 627	1 025 353

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs incorpor.								
Terrains								
Constructions	123 627	494 510	1 019 926	1 638 064				
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs corpor.								
Immob. en cours								
TOTAL	123 627	494 510	1 019 926	1 638 064				

636 - SARL BASSET
ÉTAT DES STOCKS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	1 776 722.41	108 399.22		1 885 121.63
Matières premières				
Autres approvisionnements	2 846.95	1 801.82		4 648.77
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	1 779 569.36	110 201.04		1 889 770.40

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		1 603	1 603	
	Autres créances clients		1 315 392	1 315 392	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés		50	50	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	79 973	79 973	
		Taxe sur la valeur ajoutée	9 468	9 468	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		35 832	35 832		
Charges constatées d'avance		37 107	37 107		
TOTAUX			1 479 424	1 479 424	
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	37 107
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	37 107

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 469
Disponibilités	
TOTAL	3 469

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	794.00	755.67
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	794.00	755.67

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	300 000	300 000		
	à plus d' 1 an à l'origine	392 657	168 543	221 639	2 475
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		1 517 606	1 517 606		
Personnel & comptes rattachés		66 831	66 831		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		63 382	63 382		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	55 915	55 915		
	Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes & assimilés					
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		20 738	20 738		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		74 588	74 588		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		645	645		
TOTAUX		2 492 362	2 268 247	221 639	2 475
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	188 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	92 297			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	645
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	645

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	129
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 260
Dettes fiscales et sociales	65 801
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	74 088
TOTAL DES CHARGES À PAYER	159 278

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, le CICE s'élève à 47 898 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Le CICE 2016 a été utilisé principalement pour le financement des investissements réalisés en 2017

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 122 860.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Départ volontaire à 65 ans

Années d'anciennetés

Salaire brut annuel

Il n'y a pas de couverture par une assurance.

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

Caution solidaire de Mr et Mme BASSET sur l'Aménagement de la voirie à Channes auprès de la BPALC à hauteur de 125 000 € chacun;

Nantissement du fonds de commerce sur l'emprunt BPLC d'un nominal de 150000€. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2017 est de 47751 €

Gage sur les acquisitions de véhicules financées par un emprunt BPLC de 50000 €
Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2017 est de 25344 €

Nantissement du fonds de commerce sur emprunt BPLC de 100000€ souscrit en janvier 2016. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2017 est de 74582.08€

Gage sur l'acquisition du véhicule financé par un emprunt BPALC de 60 000€ souscrit en janvier 2017. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2017 est de 53 107.72€

Nantissement (en rang 3) du fonds de commerce sur emprunt CACB de 66 000€ souscrit en juin 2017. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2017 est de 46910.02€.

ENGAGEMENTS REÇUS

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
SADEC AKELYS	6 120	6 116
Total	6 120	6 116

636 - SARL BASSET
LES EFFECTIFS
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

LES EFFECTIFS

	31/12/2017	31/12/2016
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	2.67	
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	24.24	
Ouvriers		

SARL BASSET
Société à responsabilité limitée
au capital de 600.000,00 €
Siège social :

4 Rue des Herbues

ZI DE BELLEVUE

10110 POLISOT

RCS TROYES 419 830 732

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2017**, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Après une forte hausse du chiffre d'affaires 2016 liée à la loi MACRON, l'exercice 2017 enregistre une baisse d'activité.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité devrait se maintenir en 2018.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2017** :

. le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à **8 606 032.59** euros contre **9 424 487.65** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -9 % ;

. le total des produits d'exploitation s'élève à **8 888 213.57** euros contre **9 680 835.41** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -8 % ;

. les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à **8 694 701.13** euros contre **9 386 162.72** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -7 % ;

. au cours de cet exercice, les investissements bruts se sont élevés à **281 095.31** euros ;

Ils se sont décomposés comme suit :

- Agencements-Constructions	63 849.84 €
- Matériel et outillage	25 135.87 €
- Agencements-Installations	27 333.33 €
- Matériel de Transport	68 606.20 €
- Véhicule de Tourisme	78 991.91 €
- Matériel Mob de Bureau	17 163.16 €
- Titres de participations	15.00 €

Le résultat d'exploitation ressort à **193 512.44** euros contre **294 672.69** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -34 % ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à **1 013 321.70** euros contre **957 161.02** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 6 % ;

Le montant des charges sociales s'élève à **292 986.48** euros contre **301 024.82** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -3 % ;

L'effectif salarié moyen s'élève à 27 contre 31 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de **-20 849.07** euros contre **-26 364.79** euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à **172 663.37** euros contre **268 307.90** euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de **12 531.17** euros contre **395.37** euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de **46 457.00** euros contre **74 744.00** euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par **un bénéfice de 138 737.54 euros** contre un bénéfice de **193 959.27** euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 DECEMBRE 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à **4 704 522.71** euros contre **4 563 429.79** euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3%.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2017** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter **le bénéfice** de l'exercice s'élevant à **138 737.54 €** de la manière suivante :

ORIGINE

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 138 737.54 €.**

AFFECTATION

- **A réserve légale, soit : 6 936.88 €**
- **Aux autres réserves, soit : 131 800.66 €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>EXERCICES</i>	<i>DIVIDENDES</i>	<i>Abattement 40%</i>	<i>Dividendes Imposables</i>
<i>31/12/2014</i>	-	-	-
<i>31/12/2015</i>	-	-	-
<i>31/12/2016</i>	-	-	-

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles fiscalement :

- Amortissements non déductibles 11 993 €
- Contravention 887 €
- Taxes véhicules de société 2 085 €

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice au **31/12/2017**, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Date d'échéance Exercice	Solde des dettes Fournisseurs à 30 Jours	Solde des dettes Fournisseurs à 60 Jours	Solde des dettes Fournisseurs à 90 Jours	Solde des dettes Fournisseurs à 120 Jours
31/12/2014	1 711 022	60	1 171	
31/12/2015	1 208 918	12 586	4 952	
31/12/2016	1 728 768	2 490	2 830	
31/12/2017	1 492 106	2 545	3 695	

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

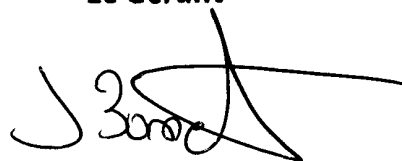
Nous vous demanderons de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 102 582.01 euros (cotisations sur gérance comprises).

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant

BASSET Jean-Michel,

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Gérant



SARL BASSET
Société à responsabilité limitée
au capital de 600.000,00 €
Siège social : **4 Rue des Herbues**
ZI DE BELLEVUE
10110 POLISOT

RCS TROYES 419 830 732

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **138 737.54 euros** de la manière suivante :

ORIGINE

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 138 737.54 €.**

AFFECTATION

- **A réserve légale, soit : 6 936.88 €**
- **Aux autres réserves, soit : 131 800.66 €**

Dividendes

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<i>EXERCICES</i>	<i>DIVIDENDES</i>	<i>Abattement 40%</i>	<i>Dividendes Imposables</i>
<i>31/12/2014</i>	-	-	-
<i>31/12/2015</i>	-	-	-
<i>31/12/2016</i>	-	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Gérant

Jean-Michel BASSET



COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Gérant

Société BASSET

4, rue des Herbues

ZI de Bellevue

10110 POLISOT

Société A Responsabilité Limitée au capital de 600.000€

R.C.S. TROYES 419 830 732

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Aux Actionnaires,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL BASSET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la vérification de la comptabilité portant sur les exercices 2014 à 2016.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Contrôle du stock

Nous nous sommes notamment attachés à contrôler la cohérence de la traduction dans les comptes des flux de matériels agricoles relatifs à la période.

Nos appréciations ont également porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement de vos clients ne figurent pas, tel que prévu par l'article L441-6-1 du code de commerce, dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TROYES, le 13 juin 2018

Pour SADEC

Laurent WEISS

Commissaire aux Comptes
Inscrit Membre de la Compagnie Régionale
de REIMS

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN - ACTIF

636 - SARL BASSET

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Valeurs au 31/12/17		% de l'actif	Valeurs au 31/12/16		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						1
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	26 839	5 000	21 839	25 907		
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles			14			12
Terrains	248 654	145 268	103 385	119 738		
Constructions	518 832	258 498	260 334	230 163		
Installations tech., matériel & outillages	325 607	274 980	50 628	53 325		
Autres immobilisations corporelles	767 844	516 591	251 253	136 280		
Immobilisations corporelles en cours				2 500		
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)			2			2
Participations	74 204		74 204	74 189		
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 961 979	1 200 336	761 643	16	642 102	14
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours			35			33
Matières premières et autres appro	4 649	259 884	-255 235	-253 615		
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 885 122		1 885 122	1 776 722		
Avances et acomptes versés sur commandes	295 692		295 692	109 558		2
Créances			31			31
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	1 316 995	1 340	1 315 654	1 408 920		
Autres créances (3)	125 323		125 323	22 737		
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement			8			7
Actions propres						
Autres titres	375 604		375 604	298 958		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	163 613		163 613	524 866		12
Charges constatées d'avance (3)	37 107		37 107	33 180		1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 204 104	261 225	3 942 879	84	3 921 327	86
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	6 166 083	1 461 561	4 704 523	100	4 563 430	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

636 - SARL BASSET

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	Valeurs au 31/12/16	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	600 000	600 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	28 222	18 524	9 698	52
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 176 001	991 740	184 261	19
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	138 738	193 959	-55 222	-28
SITUATION NETTE	1 942 961	1 804 224	138 738	8
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 942 961	1 804 223	138 738	8
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	692 657	522 441	170 216	33
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 738	36 645	-15 907	-43
Avances et acptes recus sur cdes en cours	269 200	147 705	121 495	82
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 517 606	1 739 689	-222 083	-13
Dettes fiscales et sociales	186 128	229 909	-43 781	-19
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	74 588	82 173	-7 585	-9
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	645	645		
TOTAL DETTES	2 761 562	2 759 207	2 355	
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	4 704 523	4 563 430	141 093	3
(1) Dont à plus d'un an	224 115	162 228		
(1) Dont à moins d'un an	2 268 247	2 449 274		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques	374 502	300 000		
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

636 - SARL BASSET

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	7 869 954	91	8 826 861	94	-956 908	-11
dont à l'exportation :	7 006					
Production vendue (biens et services)	736 079	9	597 626	6	138 453	23
dont à l'exportation :	366					
Montant net du chiffre d'affaires	8 606 033	100	9 424 488	100	-818 455	-9
Production stockée						
Production immobilisée			18 438		-18 438	-100
Subventions d'exploitation	6 108		4 754		1 354	28
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	276 073	3	233 156	2	42 918	18
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	8 888 214	103	9 680 835	103	-792 622	-8
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	6 362 355	74	7 244 620	77	-882 265	-12
Variation de stocks	-108 399	-1	-214 064	-2	105 665	49
Achats de matières premières et autres approvisionnements	32 514		32 360		154	
Variation de stocks	-1 802		-1 357		-445	-33
Autres achats et charges externes	642 969	7	622 325	7	20 644	3
Impôts, taxes et versements assimilés	62 544	1	62 627	1	-83	
Salaires et traitements	1 013 322	12	957 161	10	56 161	6
Charges sociales	292 986	3	301 025	3	-8 038	-3
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	137 581	2	125 004	1	12 577	10
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	259 884	3	256 461	3	3 423	1
Dotations aux provisions						
Autres charges	747				747	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	8 694 701	101	9 386 163	100	-691 462	-7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	193 512	2	294 673	3	-101 160	-34
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

636 - SARL BASSET

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	174		32		142	440
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	174		32		142	440
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	21 023		26 397		-5 374	-20
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	21 023		26 397		-5 374	-20
RÉSULTAT FINANCIER	-20 849		-26 365		5 516	21
RÉSULTAT COURANT avant impôts	172 663	2	268 308	3	-95 645	-36
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	18		442		-424	-96
Sur opérations en capital	35 582		2 765		32 817	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 600		3 207		32 393	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1 595		47		1 548	
Sur opérations en capital	20 221		2 765		17 456	631
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	1 253				1 253	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 069		2 812		20 257	720
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 531		395		12 136	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-46 457	1	74 744	1	-28 287	-38
TOTAL DES PRODUITS	8 923 987	104	9 684 075	103	-760 087	-8
TOTAL DES CHARGES	8 785 250	102	9 490 115	101	-704 866	-7
Bénéfice ou Perte	138 738	2	193 959	2	-55 222	-28

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL	O		
LOCATIONS		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NS	
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ÉTAT DES STOCKS	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE		NS	
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTE GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 4 704 522.71 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 138 737.54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/05/2018.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une vérification de la comptabilité par l'administration fiscale a débuté en 2017 donnant lieu à une proposition de rectification de 233247€. La SARL BASSET la contestant, aucune provision comptable n'a été constatée au 31/12/2017 d'autant plus qu'un dégrèvement de 124 629€ a déjà été accordé en 2018 et que la commission départementale des Impôts a été saisie.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau	1 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

- les stocks de machine sont évalués au coût d'acquisition
- les stocks de pièces sont évalués au coût moyen unitaire pondéré

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

SUIVI DES OPTIONS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

MODALITE D'APPLICATION

Pour l'application des règlements, l'entreprise a choisi :
la méthode prospective

SUIVI DES OPTIONS	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
Frais de constitution, de transformation et de premier établissement		
Entité non concernée	☒	☒
Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport		
Entité non concernée	☒	☒
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont comptabilisés en charges.	☒	☒
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières		
Entité non concernée	☒	☒
Traitement comptable des coûts de développement		
Entité non concernée	☒	☒
Traitement des charges financières		
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations et stocks, et sont comptabilisés en charges.	☒	☒
Amortissement des biens non décomposables		
Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.	☒	☒
Amortissement des biens décomposables		
Aucune immobilisation n'est concernée.	☒	☒
Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions		
Entité non concernée	☒	☒

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	26 839		
CORPORELLES	Terrains		248 654		
	Constructions	Sur sol propre	19 513		
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencés & aménagés const.	443 941		63 850
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		309 179		25 136
		Instal. gén., agencés & aménagés divers	181 845		27 333
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	442 352		147 598
		Matériel de bureau & info., mobilier	35 736		17 163
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		2 500		
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	1 683 719		281 080
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		74 189		15
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	74 189		15
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 784 747		281 095

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			26 839	
CORPORELLES	Terrains				248 654	
	Constructions	Sur sol propre			19 513	
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons		8 472	499 319	
	Inst.tech., mat. outillage indus.			8 707	325 607	
		Ins. gal. agen. amé. div.		11 991	197 187	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		69 275	520 676	
		Mat.bureau, info., mob.		2 918	49 981	
		Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours		2 500			
	Avances et acomptes					
		TOTAL III	2 500	101 363	1 860 936	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				74 204	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV			74 204	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			2 500	101 363	1 961 979	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		932	4 068		5 000
Terrains		128 916	16 352		145 268
Constructions	Sur sol propre	9 419	876		10 294
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.		223 873	31 372	7 041	248 203
Inst. techniques matériel et outil. industriels		255 853	27 833	8 707	274 980
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	139 551	9 434	11 991	136 994
	Matériel de transport	361 704	42 626	50 485	353 845
	Mat. bureau et informatique, mob.	22 398	6 272	2 918	25 752
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		1 141 713	134 765	81 142	1 195 336
TOTAL GENERAL		1 142 645	138 833	81 142	1 200 336

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Constr. <								

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immobs financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks	256 461	259 884	256 461	259 884
Créances	2 088		747	1 341
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	258 549	259 884	257 209	261 225

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II					
Provisions pour dépréciation	- incorporelles				
	- corporelles				
	/ immobilisations - Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	256 461	259 884	256 461	259 884
	Sur comptes clients	2 088		747	1 340
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		258 549	259 884	257 209	261 225
TOTAL GENERAL (I + II + III)		258 549	259 884	257 209	261 225
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		259 884	257 209	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

CRÉDIT-BAIL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions	1 950 000	558 792	79 156	1 312 052
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	1 950 000	558 792	79 156	1 312 052

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions	901 726	123 627	1 025 353
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL	901 726	123 627	1 025 353

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs incorpor.								
Terrains								
Constructions	123 627	494 510	1 019 926	1 638 064				
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs corpor.								
Immob. en cours								
TOTAL	123 627	494 510	1 019 926	1 638 064				

636 - SARL BASSET
ÉTAT DES STOCKS
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	1 776 722.41	108 399.22		1 885 121.63
Matières premières				
Autres approvisionnements	2 846.95	1 801.82		4 648.77
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	1 779 569.36	110 201.04		1 889 770.40

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		1 603	1 603	
	Autres créances clients		1 315 392	1 315 392	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés		50	50	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	79 973	79 973	
		Taxe sur la valeur ajoutée	9 468	9 468	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		35 832	35 832		
Charges constatées d'avance		37 107	37 107		
TOTAUX			1 479 424	1 479 424	
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	37 107
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	37 107

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 469
Disponibilités	
TOTAL	3 469

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	794.00	755.67
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	794.00	755.67

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine	300 000	300 000		
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	392 657	168 543	221 639	2 475
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		1 517 606	1 517 606		
Personnel & comptes rattachés		66 831	66 831		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		63 382	63 382		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	55 915	55 915		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		20 738	20 738		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		74 588	74 588		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		645	645		
TOTAUX		2 492 362	2 268 247	221 639	2 475
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	188 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	92 297			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	645
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	645

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	129
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 260
Dettes fiscales et sociales	65 801
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	74 088
TOTAL DES CHARGES À PAYER	159 278

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, le CICE s'élève à 47 898 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Le CICE 2016 a été utilisé principalement pour le financement des investissements réalisés en 2017

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 122 860.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Départ volontaire à 65 ans

Années d'anciennetés

Salaire brut annuel

Il n'y a pas de couverture par une assurance.

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

Caution solidaire de Mr et Mme BASSET sur l'Aménagement de la voirie à Channes auprès de la BPALC à hauteur de 125 000 € chacun;

Nantissement du fonds de commerce sur l'emprunt BPLC d'un nominal de 150000€. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2017 est de 47751 €

Gage sur les acquisitions de véhicules financées par un emprunt BPLC de 50000 €
Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2017 est de 25344 €

Nantissement du fonds de commerce sur emprunt BPLC de 100000€ souscrit en janvier 2016. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2017 est de 74582.08€

Gage sur l'acquisition du véhicule financé par un emprunt BPALC de 60 000€ souscrit en janvier 2017. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2017 est de 53 107.72€

Nantissement (en rang 3) du fonds de commerce sur emprunt CACB de 66 000€ souscrit en juin 2017. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2017 est de 46910.02€.

ENGAGEMENTS REÇUS

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
SADEC AKELYS	6 120	6 116
Total	6 120	6 116

636 - SARL BASSET
LES EFFECTIFS
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

LES EFFECTIFS

	31/12/2017	31/12/2016
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	2.67	
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	24.24	
Ouvriers		

BASSET

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2017

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SELAS SADEC 6, RUE GENERAL SARRAIL 10000 TROYES

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 58 00 - Fax 01 53 53 58 10

Siège administratif : 06 rue du Général Sarrail - 10000 TROYES - Tél. 03 25 80 66 80 - Fax 03 25 80 79 07

SELAS au capital de 4 000 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z – N° TVA Intracommunautaire : FR41351461694



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvée par l'assemblée générale

En l'application de l'article R. 223-16 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nos cabinets : Bourgoin-Jallieu • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Dijon • Lille • Lyon • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris
Pouilly-en-Auxois • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Sens • Strasbourg • Troyes • Vitry-le-François

Société SADEC - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social - 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif - 6 rue du Général Sarraill - 10000 Troyes - Tél. +33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 4 000 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR41351461694

CONVENTION : CONTRAT DE LOCATION GERANCE

Personne concernée : Monsieur Jean-Michel BASSET

Nature & Objet :

Contrat de location gérance en date du 13 août 1998 pour 6 ans et reconduit tous les ans depuis par tacite reconduction. Un avenant révisant le prix a été signé le 15 septembre 2000. Le contrat porte sur la location du fonds de commerce et sur la sous-location d'une partie des murs de l'établissement de Channes.

Modalités :

Loyers sur l'exercice 2017 : 27.746 €

Troyes, le 13 juin 2018

Pour SADEC
Laurent WEISS

Commissaire aux Comptes
Inscrit Membre de la Compagnie Régionale
de REIMS.